

La Mauritanie dans l'ordre international

VUE du Maghreb auquel ses gouvernants successifs ont cherché prioritairement à la rattacher, la Mauritanie est, dans ses configurations institutionnelle et territoriale actuelles, non seulement le plus récent des États (1960) mais surtout le seul (si on met à part le cas de la République arabe sahraouie démocratique) dont la reconnaissance internationale a posé problème. Au paroxysme (avril 1989-décembre 1990) de la dernière crise ethno-nationaliste qui s'accompagna au plan international de la remise en cause des frontières méridionales du pays, dans les milieux proches du pouvoir avait — passagèrement mais réellement — resurgi une sourde inquiétude quant à son destin. Dans la vie de cette jeune république, plus sans doute que dans des États mieux assurés historiquement, les données internes et les relations internationales s'interpénètrent en fait très fortement. Depuis l'Indépendance, l'État se cherche entre une difficile construction intérieure et une pratique internationale qui, au-delà bien sûr de la recherche de moyens financiers destinés à assurer le développement d'un pays pauvre (la Mauritanie est classée dans la catégorie des pays les moins avancés), a visé souvent de la part des différents acteurs de la scène politique intérieure à trouver des cautions pour les coups de sang ou les coups de force internes. C'est à tenter de comprendre le poids des facteurs internes dans les relations extérieures de la Mauritanie et à l'inverse l'influence des facteurs externes sur l'ordre politique interne que sera consacré le présent article.

L'ordre international de la formation d'un État

« Notre époque entrera certainement dans l'histoire comme le moment où le type d'organisation politique que nous appelons "État-nation", dont le domaine se limitait jusqu'ici à des pays contenant une mino-

rité de l'humanité, s'est étendu au globe entier, au moins à titre de programme commun gouvernant la transformation de communautés politiques de tous genres » (1). Cette appréciation d'Aristide R. Zolberg traduit l'idéologie selon laquelle furent ordonnées les relations internationales au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et qu'illustre bien la création de l'Organisation des Nations unies. L'ordre inter-

concurrent le projet marocain du leader istiglalien Allal al-Fassi de restauration d'un grand espace chérifien allant de Tanger à Saint-Louis du Sénégal et à Tombouctou, et devant bien évidemment inclure le Sahara espagnol et une part du Sahara algérien : après Horma ould Babana, ancien député, dès 1956, ce fut en 1958 au tour de deux ministres du gouvernement territorial de Moktar ould Daddah, Mohamed Moktar ould Bah et Dey ould Sidi Babba, ainsi que de l'émir du Trarza en personne, Mohamed Fall ould Oumeir, de rejoindre Rabat ; ce fut également en 1958 qu'une armée de libération marocaine, certes dissidente aux ordres de la monarchie mais néanmoins nationaliste, s'infiltrant en Mauritanie du Nord, tenta de s'emparer par la force de ces territoires et fut stoppée par la coalition des forces françaises et espagnoles (opération Écouvillon).

Beaucoup, dans le découpage des frontières et dans l'association des ethnies d'aujourd'hui, porte la marque de l'ancienne métropole et traduit les préoccupations politiques de l'époque. La France tentait alors de conserver un contrôle sur les zones algériennes du Sahara où se développait l'exploitation des ressources pétrolières et où le polygone de Reggane venait de permettre les premiers essais nucléaires français. Paris envisagea un moment la création d'une OCRS (Organisation commune des régions sahariennes) dans laquelle la Mauritanie eut été incluse en vue d'assurer un débouché sur l'Atlantique. Les premières rencontres avec les représentants de la résistance algérienne qui suivirent le retour au pouvoir du général de Gaulle échouèrent notamment sur cette question de l'attribution du Sahara. Dans la vague d'Indépendance de l'Afrique noire, la Mauritanie ne pouvant demeurer à la traîne, le projet d'OCRS ayant fait long feu, la réaffirmation de la souveraineté espagnole sur le Sahara voisin excluant à brève échéance la récupération marocaine de l'espace mauritanien, les populations du territoire administratif formant un ensemble hétérogène (environ 20 % d'Africains soudanophones, plus de la moitié restante étant formée d'Africains arabisés et la différence de Maures arabophones) ne poussant pas la métropole au rattachement avec un État africain (malgré l'existence de quelques aspirations en ce sens dans la communauté soudanophone), la Mauritanie fut établie dans les formations ethniques et les limites territoriales actuelles en considération à la fois de la recherche d'un équilibre économique potentiel du pays (région agricole du Fleuve, intérieur pastoral, littoral halieutique, zones minières du Nord) et de la satisfaction d'intérêts géopolitiques de l'ancienne métropole. La guerre d'Algérie battant son plein (à la veille de l'opération Écouvillon, les services du 2^e Bureau français débusquaient en Seguiet el-Hamra une bande sous les ordres de l'Algérien Si Salah disposant d'importants stocks d'armes), il ne pouvait être question pour la France de créer une Mauritanie arabe qui eut risqué de servir de base arrière pour la résistance algérienne.

Le tracé de la frontière sur le Fleuve, et non sur une ligne plus septentrionale comme le projet en fut formé dans l'entre-deux Guerres mondiales, et rappelé par le Sénégal au moment de l'Indépendance, de par l'inclusion de populations soudanophones dans le territoire national et la transmission du pouvoir, de façon dominante, aux Maures et en premier à un Maure du Trarza, région traditionnellement plus tournée vers l'Afrique noire (3), devait luster la Mauritanie au Sud et produire, dans le discours de Moktar ould Daddah, le concept d'un « pays-pont » entre le monde noir et le monde arabe. C'est à partir de la vision des relations internationales et des intérêts nationaux de l'ancienne métropole, c'est donc d'une certaine manière « dans l'ordre international » que l'État mauritanien fut créé en regroupant dans un espace commun d'anciens émirats et chefferies maures et des populations noires sujettes de royaumes africains précoloniaux, et qui n'avait pas moins de légitimité à sa création que nombre d'autres entités administratives coloniales, voire à l'instar de pays européens comme — et mon exemple n'est pas choisi par hasard — la Belgique. Dans un discours prononcé le jour de l'Indépendance (28 novembre 1960), Moktar ould Daddah sans fard prenait acte de la situation créée lorsqu'il affirmait : « *Au moment où la France, par des institutions généreuses, nous donne le droit de nous gouverner nous-mêmes et de nous déterminer librement, je dis non au Maroc ! Mauritanien nous étions. Mauritanien nous sommes. Mauritanien nous resterons !* » (4).

De cette situation initiale devait cependant découler une part des problèmes de la Mauritanie actuelle. L'opposition entre l'interne et l'externe, dont la pertinence est contestée dans les travaux actuels de la sociologie des relations internationales (5), est ici singulièrement artificielle : en Mauritanie on pourrait presque dire que l'interne est déjà de l'externe et réciproquement.

Le complexe jeu des rapports de l'interne et de l'externe dans la construction de l'État mauritanien

Zolberg poursuivait ainsi son propos : notre époque rentrera dans l'histoire « *probablement aussi comme le moment où nombre d'habi-*

(3) Le départ de l'émir du Trarza pour le Maroc n'infirme pas cette appréciation si elle la relativise, car, intervenu alors qu'en cette année devaient être unifiées sous la conduite de Moktar ould Daddah - lui-même Trarzien mais n'appartenant pas à la plus haute aristocratie locale — toutes les forces partisans dans l'Union du peuple mauritanien (congrès d'Aleg), ce geste est aussi à penser dans le contexte de la lutte pour le pou-

voir qui prend alors de l'ampleur. Par contre Dey ould Sidi Babba est originaire quant à lui de l'Adrar, région septentrionale du pays.

(4) C. Garnier et P. Ermont, *Désert fertile. Un nouvel État, la Mauritanie*, Paris, Hachette, 1960, 230 p.

(5) B. Badie et M.-C. Smouts, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la FNSP et Dalloz, 1992, 249 p.

tants de ces États-nations auront pris conscience que leur destinée ne se joue qu'en partie au niveau des ensembles politiques auxquels ils s'identifient ». Si la crise de l'État-nation dans les pays du centre est d'abord liée aux mutations des principes multiséculaires de l'ordre international (6), elle atteint bien évidemment aussi aujourd'hui l'ensemble des États construits selon ce modèle importé d'autant plus qu'ici l'identification à l'État n'a souvent été que postulée et que les populations ne sont pas parvenues à une véritable « allégeance citoyenne » (7), l'État ayant au mieux été instrumentalisé (les « politiques du ventre » selon l'expression frappante de J.-F. Bayart), rarement intériorisé (8).

Dans le cas mauritanien, si le projet politique initial était bien de bâtir une nation mauritanienne par-delà les clivages ethniques, il est clair que rapidement devant les difficultés, peut-être parce que ce discours était dans la bouche des dirigeants d'alors de nature essentiellement tactique (en quelque sorte un discours d'attente face à un monde arabe qui refusait encore sa reconnaissance), assez rapidement le régime favorisa davantage la fraction arabophone (et plus particulièrement maure) de la population et conduisit à une crispation des relations interethniques.

Là où une nation mauritanienne n'aurait pu se fonder que sur le socle d'une désethnicisation, d'une détribalisation des relations sociales, on assistait en fait à un réarmement identitaire des ensembles ethniques. La politique d'arabisation à partir de 1966, la reconnaissance arabe enfin acquise au début des années 1970, la politique de complicité avec le Maroc ensuite dans l'affaire de la récupération du Sahara occidental (1975-1978), le tout accompagné d'une politique de désengagement vis-à-vis de la France (1972-74 : retrait de la zone franc, nationalisation de la MIFERMA) ainsi qu'à l'égard des organismes de coopération sud-sahariens francophones, donnèrent au camp des soudanophones le sentiment de la mise en place par Moktar ould Daddah d'une politique d'assimilation progressive mais sûre de leurs communautés (Pular, Soninké, Wolof...), et à défaut d'y parvenir, d'une marginalisation voire d'une exclusion de la communauté « nationale » qui serait donc définie exclusivement à partir du caractère maure. L'abandon de la vision d'une Mauri-

déplaçait délibérément le centre de gravité géographique du pays vers le Nord, renforçait sa maghrébinité et — du fait de la multiplication des relations avec des pays arabes moyen-orientaux : Arabie séoudite, Koweït, Irak — son arabité. L'affrontement des nationalismes entre ceux qui regardaient au Nord et à l'Est et ceux qui regardaient au Sud devenait une réalité quotidienne, qu'à la même époque compensaient un peu, mais seulement sur le plan idéologique, l'existence de courants internationalistes, marxisants, clandestins mais influents au niveau de la jeunesse, comme le mouvement des Kadihines. C'est dans cette même période qu'apparaissent des mouvements nationalistes arabes, nassérien (nasséro-kadhafiste) et sur-

La Seconde Guerre du Golfe devait transformer radicalement le cours de la vie politique en Mauritanie. Cette guerre intervint tandis que le pays connaissait une répression particulièrement violente de l'État lui-même et de façon plus ou moins autonome de la part de certains de ses bénéficiaires directs qui, dans la confusion internationale issue de l'annexion du Koweït par Saddam Hussein, se livrèrent à une véritable chasse à l'homme à l'encontre de militaires soudanophones. Du côté maure, la rue prit fait et cause pour le leader irakien et les baathistes semblèrent un moment régner ouvertement sur cette opinion, tandis que dans les milieux soudanophones, l'opinion ne manifestait pas du tout le même enthousiasme à l'égard de l'Irak, consciente qu'elle était du dopage du nationalisme arabe qu'une victoire irakienne ne manquerait pas de produire, comme les événements de décembre 1990 en pouvaient fournir une première illustration. Le pouvoir adopta publiquement une attitude neutre qui dans le contexte international de l'époque fut interprétée comme un soutien au leader irakien : la Mauritanie rejoignait ainsi le Soudan et le Yémen (10).

La démocratisation, conséquence inattendue d'un faux-pas dans l'ordre international et chance pour la stabilisation de l'État mauritanien ?

A l'issue de la Seconde Guerre du Golfe, le régime mauritanien semblait devoir être pris dans une nasse dans laquelle il s'était lui-même jeté : en termes de droits de l'homme, les dénonciations d'Amnesty international étant accablantes, la position était intena-

damnaient, allait assurer pratiquement dès la fin de l'affaire irakienne la sortie d'un régime autoritaire et conduire la transition démocratique ! Ainsi, ce que les luttes intérieures n'avaient pas réussi à faire, la nouvelle situation internationale allait le favoriser, de la même manière qu'elle allait également contre toute attente (12) permettre un déblocage de la question israëlo-palestinienne.

Progressivement sous l'égide de la France, les relations entre le Sénégal et la Mauritanie se sont normalisées et l'échange d'ambassadeurs réalisé. Avec l'Afrique noire limitrophe, le Mali et le Burkina Fasso, les relations ont pris un nouveau départ : avec le premier, la Mauritanie a même lancé en juin 1993 un appel « à l'accélération de l'intégration économique régionale et sous-régionale », ce qui semble indiquer que désormais elle ne joue pas seulement la carte maghrébine et retrouve peut-être la vocation qui lui avait été assignée au départ. L'Office de mise en valeur du fleuve Sénégal qui unit le destin du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie a repris normalement ses actions. Le FAD (Fonds africain de développement) a accordé un prêt (1993). Les relations avec l'Algérie devaient se renforcer notamment dans le domaine de la recherche et de l'exploitation minières, du raffinage (visites ministérielles réciproques en 1993). Il aura fallu attendre deux ans et l'action persévérante du ministre des Affaires étrangères Abderrahmane ould Moine pour que les pays de la Péninsule arabe retournent à Nouakchott : la Banque islamique de développement, le Fonds de l'OPEP pour le développement et le Fonds monétaire arabe ont à nouveau accordé des prêts significatifs (1993, 1994). Le FMI a jugé la Mauritanie bonne élève dans l'application des politiques d'ajustement structurel et le Club de Paris a accordé une réduction de sa dette. Si les États-Unis font toujours mauvaise figure au régime en place et si Gordon Brown, l'ambassadeur américain à Nouakchott, apparaît toujours désagréable (il est vrai que le 29 mai 1993 le Parlement mauritanien a voté une « amnistie pleine et entière aux membres des forces armées et de sécurité, auteurs d'actions armées et actes de violence entre le 15 avril 1990 et le 15 avril 1991 » !), par contre l'Espagne a montré par la visite officielle du roi Juan Carlos (23-25 mai 1994) l'importance qu'elle accor-

ciellement celui-ci désormais légitimement président de la République du 13 au 15 décembre 1993. Comme dans son style inimitable l'écrivait Francois Soudan au terme de cette visite (*Jeune Afri-*